

D.I.U. ÉCHOCARDIOGRAPHIE

Responsable Universitaire : Pr M. GALINIER

en collaboration avec d'autres Universités

Durée : 2 ans

Accès :

Formation Initiale :

- Étudiants de 3^{ème} cycle en Médecine inscrits en DES de Cardiologie et Maladies Vasculaires ou engagés dans la filière de Pathologie Cardiovasculaire,
- Dans la limite des places disponibles et après accord du responsable de l'enseignement les étudiants de 3^{ème} cycle de DES d'Anesthésie-Réanimation (à partir de la 3^{ème} année) et DESC Réanimation Médicale,
Par dérogation accordée individuellement : un étudiant engagé dans une autre filière de spécialité peut être autorisé à préparer le DIU compte-tenu d'un intérêt particulier pour cette formation complémentaire (exemples : Cardio-Pédiatrie, Médecine d'Urgence, ...),
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFMSA de Cardiologie,
- Chefs de clinique et AHU de Toulouse.

Formation Continue :

- Docteurs en Médecine titulaires d'un diplôme français, de l'Union Européenne, ou hors Union Européenne titulaires du DES de Cardiologie et Maladies Vasculaires, ou du DES de Médecine Cardio-vasculaire. Dans la limite des places disponibles, les docteurs en Médecine titulaires du DES d'Anesthésie-Réanimation ou DESC de Réanimation Médicale,
Par dérogation accordée individuellement : un médecin spécialiste peut être autorisé à préparer le DIU compte-tenu d'un intérêt particulier pour cette formation complémentaire (exemples : Cardio-Pédiatrie, Médecine d'Urgence, ...),
- Infirmier(e) DE titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne : par dérogation accordée individuellement, l'inscription au seul niveau 1 du diplôme peut être autorisée aux professionnels paramédicaux justifiant d'une année d'expérience professionnelle au moins dans le domaine de l'échographie,
- Ingénieurs biomédicaux, vétérinaires titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne : par dérogation accordée individuellement, l'inscription au seul niveau 1 du diplôme peut être autorisée aux professionnels paramédicaux justifiant d'une année d'expérience professionnelle au moins dans le domaine de l'échographie.

Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Par dérogation accordée individuellement une inscription en 2^{ème} année avec dispense de la 1^{ère} année peut être accordée pour tout médecin cardiologue titulaire d'un DU Échocardiographie obtenu à l'Université Toulouse 3-Paul Sabatier ou dans une autre Université française avant 1995 après autorisation du Professeur responsable.

Objectifs pédagogiques :

- 1) Savoir réaliser et interpréter un échocardiogramme avec doppler **par voie transthoracique** en Pathologie Cardiovasculaire, en Pathologie Générale et en Anesthésie-Réanimation
- 2) Savoir réaliser et interpréter un échocardiogramme avec doppler **par voie transoesophagienne** en Pathologie Cardiovasculaire et en Anesthésie-Réanimation.

Organisation - date et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

Contrôle des connaissances - Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU* 1^{ère} et 2^{ème} année
Examen final écrit
Epreuve finale pratique/simulation
Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 1050 euros.

Renseignements :

Mme LAYRAC Françoise – Tél : 05 61 32 26 63 – E-mail : galinier.secuniv@chu-toulouse.fr

Hôpital Rangueil – Service de cardiologie – Avenue Pr Jean Poulhès - TSA 50 032 – 31 059 Toulouse cedex 9